

## **Mémoire de l'Association des conseillers en agroenvironnement de Chaudière-Appalaches (ACAC)**

À l'heure des grands débats sur les enjeux environnementaux, les changements climatiques, l'inquiétude liée à la production des gaz à effet de serre, nous sommes de plus en plus conscients de la fragilité des écosystèmes dans lesquels nous évoluons et de l'impact de nos actions sur l'environnement et sur l'avenir de notre société.

Le milieu agricole connaît et reconnaît ses responsabilités environnementales face à la conservation des ressources et la préservation des milieux naturels. Les clubs conseils en agroenvironnement, créés en 1993, avaient et ont toujours comme objectif de promouvoir auprès des entreprises, des pratiques agricoles axées sur le respect des écosystèmes. Il y a maintenant 83 clubs au Québec qui comprennent plus de 8000 entreprises agricoles et auprès desquels oeuvrent près de 300 conseillers. Les clubs sont aujourd'hui reconnus pour leur efficacité à mettre en place des actions qui se traduisent par des gains environnementaux significatifs et mesurables.

L'Association des conseillers en agroenvironnement de Chaudière-Appalaches (ACAC) a vu le jour en 2000. En effet, suite à l'expansion des clubs conseils en agroenvironnement en 1998, les conseillers de la région ont vite senti le besoin de se regrouper afin de briser l'isolement dans lequel ils oeuvraient trop souvent. La taille moyenne des clubs était fréquemment d'un conseiller pour une trentaine de producteurs. Les conseillers qui avaient peu d'expérience se trouvaient souvent démunis face aux situations de terrain auxquelles ils étaient confrontés et aux difficultés relatives face à l'application des normes environnementales établies par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (à l'époque MENV). L'ACAC leur a permis entre autres, d'élargir leur réseau de connaissances, d'avoir une force de négociation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et d'obtenir une représentativité au sein de plusieurs comités consultatifs et décisionnels régionaux.

Après sept ans d'existence, la situation a évolué. Les conseillers ont pris de l'expérience, les jeunes qui commencent dans les clubs ont accès à ce bagage de connaissances, les clubs ont considérablement augmenté en taille et il est rare maintenant qu'un conseiller ait à travailler seul. Cependant, l'ACAC demeure un regroupement important pour les conseillers et elle est devenue un partenaire incontournable en Chaudière-Appalaches au sein des différents comités. Cette association constitue un lieu d'influence et d'échange qui facilite la réalisation d'actions concertées en agroenvironnement auprès des entreprises agricoles de la région. Actuellement, l'ACAC regroupe une cinquantaine de conseillers.

Par notre travail, nous bénéficions d'un rapport privilégié auprès des productrices et producteurs agricoles. Par notre rôle de conseiller et d'accompagnateur, nous sommes au cœur des décisions qui affectent l'avenir de ces familles et les générations futures. Voici donc, de la part de cette association, quelques réflexions issues de notre expérience de travail avec les entreprises agricoles de la Chaudière-Appalaches.

Les clubs conseils offrent aux entreprises membres une gamme de services orientés vers l'amélioration de leurs pratiques agroenvironnementales. Ces services peuvent se diviser en deux grandes catégories : les services reliés à la réglementation et ceux reliés à des problématiques agroenvironnementales de terrain. La formule club offre à ces entreprises plusieurs avantages, elle leur permet tout d'abord d'orienter leurs besoins en information et en formation, d'avoir accès, peu importe leur taille, à un service professionnel à un coût très abordable, de participer à des projets avec des organismes agricoles de recherche ou de transfert technologique (IRDA, MAPAQ, AAC...) et aussi de présenter des projets orientés vers des objectifs qui leur sont propres.

Cette formule a également un effet d'entraînement entre les entreprises membres d'un club puisqu'elles ont accès, par des activités de démonstration, aux pratiques d'avant-garde mises en place chez leurs collègues. Ces entreprises profitent aussi des retombées positives des actions de leur club. Le club peut avoir pour eux des retombées sociales gratifiantes, ce qui n'arrive pas fréquemment ces temps-ci. Cet

effet d'entraînement s'étend également aux entreprises agricoles non-membres de clubs-conseils de manière significative.

Les onze clubs-conseils en agroenvironnement de la Chaudière-Appalaches accompagnent plus de 1700 entreprises qui développent des pratiques agricoles orientées vers une meilleure intégration à l'environnement dans lequel elles évoluent. C'est une formule qui répond aux besoins de plusieurs, mais pas de tous. C'est pourquoi, les clubs se sont ouverts, ces dernières années, à offrir des services ponctuels afin de répondre à des besoins spécifiques.

Le travail des conseillers est, comme on peut le constater, appelé à être très diversifié. Nous devons être de bons généralistes dans la plupart des secteurs reliés à l'agriculture. Nous devons profiter de toutes les occasions pour mettre à jour nos connaissances, parfaire notre formation, développer un bon réseau de contacts, suivre le développement des politiques environnementales, sans compter une bonne connaissance de tous les logiciels usuels puisque nous accomplissons habituellement le travail de secrétariat et de gestion. La catégorie de services reliés à la réglementation occupe une importante partie de notre temps. Sans négliger la pertinence de la réglementation et son utilité sur l'avancement des pratiques agroenvironnementales, la lourdeur administrative qu'elle amène réduit le temps disponible pour les interventions de terrain. Ces interventions sont primordiales puisqu'elles permettent de bien connaître le système d'exploitation des entreprises, d'intervenir sur des pratiques concrètes, de suivre les résultats de ces interventions et surtout d'établir un lien de confiance avec les producteurs.

Ce lien est essentiel à l'établissement d'une communication de qualité entre le conseiller et le producteur. Il permet au conseiller de sensibiliser le producteur sur des problématiques environnementales qui peuvent amener l'entreprise à modifier en profondeur certaines pratiques (par exemple : établir un système de traitement du lisier, exporter une partie de son fumier et acheter des engrais minéraux pour compléter sa fertilisation, introduire le semis direct pour réduire un problème d'érosion...). Ou encore à changer de vieux concepts comme d'amener une entreprise à cesser de couper la végétation autour d'un cours d'eau, planter des arbres pour diminuer les odeurs provenant de l'entreposage des lisiers ou pour faire

un écran visuel et ainsi améliorer la cohabitation avec le voisinage... Plusieurs de ces interventions ne sont pas rentables à court ou à moyen terme pour l'entreprise. Certaines ne le seront jamais. Cependant, les bénéfices environnementaux qu'elles apportent auront des impacts sociaux importants. Il faut avoir de bons arguments pour initier chez une entreprise des changements qui impliquent des investissements, particulièrement dans le contexte actuel. Il faut des arguments mais aussi du temps pour établir cette relation qui permet d'aborder des sujets sensibles dans un climat de respect mutuel.

Les entreprises agricoles ont fait des progrès énormes en agroenvironnement ces dernières années. Beaucoup de ces progrès sont reliés à la réglementation mais plusieurs sont issus de la bonne volonté d'entreprises bien sensibilisées aux problématiques agroenvironnementales et aux enjeux sociaux qui en découlent. Il est difficile de mesurer l'impact de ces pratiques agroenvironnementales, l'effet d'un brise-vent ou d'un brise-odeur ne se fera sentir que plusieurs années après son implantation. Ces innovations ne sont pas réglementées et plusieurs sont issues du travail de sensibilisation accompli par les conseillers et de la volonté des entreprises agricoles d'intégrer son entreprise à la réalité actuelle. Il est donc important d'assurer une stabilité dans les services conseils afin que ces liens puissent se créer, se maintenir et évoluer. L'agroenvironnement est un aspect pas toujours rentable pour les entreprises agricoles mais l'impact social qu'il représente est majeur pour leur survie dans notre société et, en partie, pour la survie de notre société.

Tout l'accompagnement qui doit se faire en agroenvironnement n'est pas un travail à temps partiel. C'est un travail à temps plein et de longue haleine qu'il est difficile de quantifier. S'il fallait dresser le bilan financier des actions d'un conseiller, il serait certainement négatif pendant plusieurs années. Il n'aurait pas un gros bonus à la fin de l'année si son travail se mesurait à son chiffre de ventes. Par contre, les impacts sociaux et environnementaux de son travail sont eux, très réels.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, pour obtenir des bénéfices en agroenvironnement, il faut assurer une certaine stabilité au niveau des services conseils. Or, l'avenir des clubs conseils est remis en question aux trois ans environ de même que son financement. Il est bien difficile dans de telles conditions de

promouvoir auprès des agronomes ou des techniciens une carrière au sein des clubs. Les conseils d'administration des clubs qui ont le souci d'accorder à leurs conseillers de bonnes conditions de travail sont souvent aux prises avec des problèmes financiers, les subventions ne suivent pas l'évolution normale des salaires. Ces administrateurs sont des bénévoles qui ont déjà à s'assurer de la rentabilité de leur entreprise et ils aimeraient bien compter sur un financement qui leur permet de garder leurs employés en leurs assurant des conditions de travail compétitives avec les autres organisations.

Présentement, dans la plupart des clubs le nombre de fermes diminue et celles qui restent augmentent de taille. Le financement de base des clubs est construit sur le principe de la cotisation par entreprise agricole et d'une subvention proportionnelle jusqu'à un montant limite. Étant donné que la taille des entreprises augmente, les interventions agroenvironnementales qui y sont attachées sont plus importantes et complexes mais, le financement par entreprise agricole reste le même. Nous nous demandons alors comment nous pourrions, dans une telle perspective, assurer un service adéquat à long terme tout en maintenant une cotisation raisonnable pour les entreprises agricoles dont, rappelons-le, les actions ont des enjeux sociaux d'importance.

En Chaudière-Appalaches, comme dans les autres régions, nous assistons à la restructuration des services conseils au sein d'un réseau (Agriconseil). Il faut s'assurer que les interventions en agroenvironnement demeureront subventionnées même celles qui se mesurent difficilement en terme de rentabilité à court terme, comme par exemple, les diagnostics à partir de profils de sol. Nous ne croyons pas que les entreprises agricoles soient prêtes à payer pour faire effectuer un profil de sol. Et pourtant, c'est une intervention qui peut être très révélatrice et qui peut entraîner des améliorations qui auront des impacts significatifs sur l'environnement. De plus, nous croyons que les services en agroenvironnement qui ont des impacts sociaux devraient être subventionnés à des pourcentages plus élevés. Le fardeau financier de l'agroenvironnement doit être porté par toute la société.

Les efforts des entreprises agricoles qui évoluent en agroenvironnement doivent être récompensés et ce, par tous. L'entreprise qui implante un brise vent améliore le

paysage rural et la biodiversité, celle qui implante une bande riveraine améliore le paysage, protège le cours d'eau, favorise la survie de la faune locale. Pourquoi ces entreprises ne seraient-elles pas mieux soutenues financièrement pour faire face à la perte permanente des superficies cultivables et les coûts d'entretien que cela implique. Les conseillers sont là pour promouvoir et accompagner mais, il faut également que la société s'inscrive dans un système de reconnaissance pour ces entreprises qui font des efforts pour avancer. La réglementation doit permettre d'intervenir rapidement auprès des entreprises qui contreviennent de façon importante et récurrente aux normes environnementales. C'est le principe qui avait été présenté avec le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) mais, nous constatons trop souvent que pour diverses raisons, le MDDEP s'attarde sur de petites entreprises moins bien outillées pour se défendre et a peu d'emprise sur des entreprises mieux organisées.

Depuis leurs débuts, les clubs-conseils ont bénéficié de l'appui et du soutien technique des conseillers du MAPAQ. Nous constatons cependant que cette expertise disparaît peu à peu. Plusieurs spécialistes du MAPAQ accèdent à leur retraite sans que leurs connaissances aient été transmises. C'est une perte pour tout le monde agricole et pour les conseillers des clubs qui, de par leur structure, ont un lien privilégié avec les employés du MAPAQ. Les clubs n'ont pas les moyens de payer pour aller chercher une expertise équivalente dans le secteur privé. Il faut qu'il y ait au plus vite un transfert de cette expertise, développée avec l'argent de la société, vers une relève au MAPAQ. Lorsque l'on aura dressé la liste des actions subventionnées au sein du réseau des services conseils (Agriconseil), qui paiera pour le soutien aux nouveaux conseillers, pour la formation, pour la participation aux différents comités, pour l'entraide entre collègues ? Il faut que le financement des clubs soit pensé à plus long terme, qu'il permette le développement de l'expertise et qu'il soit suffisant pour assurer la stabilité du personnel.

Nous sommes des gens passionnés par notre travail et nous avons à cœur de faire avancer les entreprises ouvertes au changement et à poursuivre nos actions de sensibilisation auprès de celles qui sont moins convaincues. L'État doit s'occuper de celles qui sont les plus rébarbatives au changement.

La formule club offre des services orientés vers la sensibilisation et l'adoption de bonnes pratiques, le soutien et le suivi agroenvironnemental des entreprises. Nous offrons un accompagnement de qualité aux entreprises agricoles dans le seul intérêt de leur réussite. Nos gains se mesurent en termes de fidélité, de satisfaction et de confiance de la part des entreprises ainsi que par l'amélioration de la qualité de notre milieu de vie.

Nous croyons que les clubs sont des organisations qui répondent très bien aux besoins de soutien en agroenvironnement d'un très grand nombre d'entreprises agricoles et qu'ils ont leur place dans le système agricole québécois. Ils doivent impérativement être soutenus afin de poursuivre leurs actions auprès des entreprises et obtenir, pour le bien de toute la société, des gains tangibles en agroenvironnement.

Investir dans la formule club, c'est poser un geste en faveur du développement durable.

Cordialement,

Martin Breton, président

Association des conseillers en agroenvironnement de Chaudière-Appalaches  
(ACAC)

5410 Boul. De la Rive Sud, bureau 77

Lévis, Qc, G6V 4Z2

(418) 834-5678

Martinbreton30@hotmail.com